

**ADMINISTRATION COMMUNALE DE VERNAYAZ**

**CONCOURS D'ARCHITECTURE SOUS FORME  
DE MANDATS D'ETUDES PARALLELES**

- **PLACE DU CENTENAIRE, COMMUNE DE VERNAYAZ**

**RAPPORT DU JURY**

## 1. INDICATIONS GENERALES

---

### 1.1 Maître de l'ouvrage

Administration Communale de Vernayaz.

### 1.2 Objet du concours

Aménagement de la Place du Centenaire.

### 1.3 Genre de mandat

Concours d'architecture sous forme de mandats d'études parallèles.

### 1.4 Bases légales

Les lois et règlements relatifs aux marchés publics font référence.

L'organisateur du concours, ainsi que le jury, acceptent le règlement SIA 142 – édition 2009 qui, d'autre part, est applicable pour toutes les clauses non spécifiées dans le présent règlement. La remise d'un dossier implique de la part de chaque concurrent l'acceptation des conditions du Règlement - Programme, ainsi que de la norme SIA 142.

### 1.5 Composition du jury

Membres professionnels :

Président :

Membres :

John CHABBEY, architecte, Martigny  
Pierre-François SCHMID, ingénieur, Sion  
Pierre CAGNA, architecte, Sion  
Sandra MACCAGNAN, architecte, Bex  
Roby JORDAN, urbaniste, Evionnaz

Membres non-professionnels :

Jean-Marc GAY, président, Commune de Vernayaz  
Pascal LUGON, vice-président, Commune de Vernayaz  
Samuel REVAZ, président du Conseil de Gestion  
Joseph VOLLUZ, conseiller communal, Vernayaz

Suppléants :

M. le Curé Calixte DUBOSSON, Vernayaz  
Gilles GENOUD, Service des routes et cours d'eau

Experts-consultants :

Michael SCHLICH, responsable parcs et jardins - Martigny  
Gilbert Udriot, représentant Sinergy SA

La liste des experts n'est pas exhaustive. Le jury se réserve le droit de faire appel à des spécialistes – conseils – durant le jugement. Ceux-ci, comme les suppléants et les experts, ne jouissent que d'une voix consultative.

Règlement-programme et secrétariat :

John CHABBEY, architecte, Martigny

## **1.6 Participants**

Les architectes suivants ont accepté l'invitation au présent concours :

- Nunatak Sàrl, Chervaz & Vassaux, Route de Branson 45, 1926 Fully
- Thomas Coquoz, Rue des Alpes 1, 1920 Martigny
- Fabrice Franzetti, Avenue de la Fusion 2, 1920 Martigny
- Roland Gay, Avenue de l'Industrie 8, 1870 Monthey
- dvarchitectes, Rue de l'Industrie 23, 1951 Sion

## **1.7 Renseignements complémentaires**

Les participants au concours avaient la possibilité de poser des questions, par écrit et anonymement, jusqu'au 23 novembre 2011.

L'administration Communale de Vernayaz n'a reçu aucune missive à cette date.

## **1.8 Indemnités**

Conformément à la norme SIA 142 art. 17, un montant de CHF 5'000.- TTC est attribué à chaque candidat ayant rendu, dans les délais, un dossier admis au jugement.

## **2. PROBLEMATIQUE**

---

### **2.1 Historique**

L'église de Vernayaz a été construite en 1901 dans un style néogothique. Son édification est liée au développement industriel et touristique de la région. Elle a remplacé une ancienne chapelle délabrée et desservie par le recteur dépendant de Salvan.

Edifiée sur un sol marécageux, cette construction a subi les outrages du temps, notamment après les tremblements de terre de 1946 et 1953.

Sous l'impulsion de l'architecte Charles Zimmermann, une transformation radicale est réalisée en 1959. Lors de cette intervention, les éléments néogothiques ont fait place à une architecture dépouillée, conformément à l'approche privilégiée à cette époque.

- La nef est prolongée de 7 mètres après la démolition de la façade principale et de la cure.
- La voûte est remplacée par un plafond en « dents de scie ».
- Les murs sont consolidés.

En 1990, un centre paroissial répondant à de nouveaux besoins tels que cure, salle de chant, crypte, est érigé. Le mandat est confié à Roland Vassaux - architecte.

Parallèlement à cette réalisation, un nouvel aménagement des espaces extérieurs est conçu.

### **2.2 Constat**

Correspondant aux besoins de l'époque, la réalisation effectuée en 1990 doit s'adapter au développement urbain actuel et à une nouvelle image que l'Administration communale veut offrir à ses concitoyens en prévision du centième anniversaire de la création de la Commune indépendante de Vernayaz.

#### **2.2.1 Approche urbanistique**

- La délimitation stricte du chemin de l'Eglise n'est plus souhaitée.
- La vitesse maximale sera limitée à 20 km/h. Le double sens doit être conservé et le passage des camions garanti.
- Même si un récent aménagement urbain vient d'être créé le long de la route cantonale, celui-ci peut être remis en question dans le périmètre du concours. Il en est de même pour le trottoir.

#### **2.2.2 Places de parc**

- Les places de parc inscrites sur le plan à l'échelle 1:200 sont inamovibles. Chaque concurrent a la possibilité d'en rajouter selon le projet présenté.

### **2.2.3 Limites avec la parcelle 679**

- La nouvelle construction sise sur cette parcelle exige une redéfinition des espaces de transition entre privé et public.

### **2.2.4 Arborisation et appropriation de l'espace existant**

- La séparation entre arborisation, surface minérale, surface végétale, doit être redéfinie afin de donner une image unitaire de la place du Centenaire.

### **2.2.5 Tente : propriété de la commune, utilisée lors de manifestations (8m x 18m)**

- A conserver sur son emplacement actuel (espace situé entre la façade latérale de l'église et le centre paroissial).

### **2.2.6 Référence à l'eau**

- La fontaine peut être modifiée mais un point d'eau ou un plan d'eau doit être intégré au projet.

## **3. OBJECTIFS**

---

1. Création d'un espace unitaire favorisant les rencontres et les échanges intergénérationnels, propre à recevoir des activités aussi bien laïques qu'ecclésiastiques, tant quotidiennes qu'événementielles, telles que :
  - fêtes patronales
  - processions
  - fêtes villageoises
  - enterrements
  - mariages
  - baptêmes
  - premières communions
  - rassemblements

Les concurrents voueront une attention particulière à la fonction de halte et de point de convergence des chemins pédestres tels que :

- Via Francigena
  - Route des Diligences
  - Chemins Bibliques
2. Prolongement de l'espace incluant le Chemin de l'Eglise ainsi que le trottoir de la route cantonale. (Voir périmètre du concours)
  3. Redéfinition et hiérarchisation des limites, notamment vers la parcelle 679.
  4. Création d'une liaison spatiale et piétonne entre la place de parc actuelle et l'espace majeur.
  5. Conservation de l'espace situé entre l'église et le centre paroissial.
  6. Création d'un accès de plain-pied au parvis de l'église à l'usage des personnes à mobilité réduite, soit par rampe (max. 12%), soit par aménagement de l'espace extérieur.

Outre les normes relatives au concept « Minergie », le Maître de l'ouvrage souhaite développer la gestion d'énergies renouvelables.

#### **4. ENVELOPPE FINANCIERE**

---

- L'administration communale dispose d'un montant maximal de CHF 700'000.- pour la réalisation de la Place du Centenaire.

#### **5. DELAI DE REALISATION**

---

- Inauguration le 8 septembre 2012

## **6. DEROULEMENT DU JUGEMENT**

---

### **6.1 Rendu des projets**

Les cinq dossiers ont été remis dans les délais impartis, et numérotés selon l'ordre de réception.

<b>Projet n°</b>	<b>Devise</b>
1	47.36.52
2	010001
3	423618
4	211112
5	020120

En présence d'une personne assermentée, un procès-verbal a été établi.

### **6.2 Examen préalable**

Un rapport technique a été transmis à tous les membres du jury par le secrétaire et les experts MM. Udriot et Schlich.

### **6.3 Délibération**

Le jury s'est réuni le 23 janvier 2012 dans les locaux de l'Administration Communale de Vernayaz.

### **6.4 Recevabilité**

Sur la base de l'article 42.1 alinéa 1 du règlement SIA 142, le jury décide d'accepter au jugement tous les projets rendus. Il constate certains manquements mineurs qui ne désavantagent pas les autres concurrents et qui ne peuvent porter préjudice qu'à leur auteur.

### **6.5 Examen des projets**

Le jury effectue une première approche du projet et met en évidence les éléments significatifs relevés dans le rapport technique, ainsi que les objectifs, les contraintes du règlement - programme et les critères de jugement. Les participants prennent note que les considérations émises par les experts, ne remettent pas en cause la pertinence, à quelques remarques près, des propositions présentées.



## place du centenaire - vernayaz

Le village de vernayaz possède un espace de grande qualité en périphérie de la route cantonale : la place du centenaire. Si l'espace bénéficie d'un excellent potentiel et offre une respiration bienvenue le long de la route cantonale, son caractère actuel peère ses qualités.

De par sa modénature et sa position, la place du centenaire s'impose comme un centre naturel du village. Sa généreuse dimension offre de nombreuses possibilités, tant pour les activités des sociétés que pour la détente ou les loisirs. Nous avons choisi de couvrir l'ensemble du périmètre avec un dessin unitaire qui rééquilibre la géométrie générale de la place et remet l'église dans une position centrale. Ce traitement et son arborisation dense et ponctuel paraissent au premier abord aléatoires, mais ils filtrent la présence des bâtiments voisins et orientent les regards. Le projet permet de subdiviser la place en sous-espaces, plus intimes aux caractères différenciés qui se feront parfois ludiques, parfois solennels. Les bancs qui jouxtent chaque surface favorisent la rencontre et une petite pause bienvenue avant de parcourir le chemin de la via francigena. Les polygones se déclinent tantôt en dalle préfabriquées, tantôt en surfaces végétales. Un des ces polyèdres se mue en plan d'eau.

L'eau est omniprésente dans le projet. On retrouve le précieux or bleu sur les plaques de la fontaine, espace ludique agrémenté de jets. La sonorité des jets couvrira le bruit persistant de la circulation voisine et le plan horizontal fera la joie des jeunes en quête de fraîcheur estivale. L'élément liquide se retrouve également matricé dans les dalles en béton préfabriqué, allégorie aux sources et cascades qui caractérisent le village et la région.

Nouvel espace, la place du centenaire se veut conviviale, multi-usages, rassembleuse. Trait d'union entre les générations elle s'ouvrira pour les 100 prochaines années.



plan de situation 1/2000



intégration urbaine



circulation et accessibilité



organisation spatiale



répartition de la végétation



coupe B-B 1/2000



matériaux et végétaux

### 6.5.1 Projet N° 1 : 47.36.52

L'auteur propose une mise en valeur de l'église par un traitement unitaire de l'espace public et la création de sous-espaces de qualité.

Le « dessin » de la place du centenaire, à géométries variables, se compose de trois types d'éléments structurants

- Le premier : traitements de sol composés de plaques de béton carrossables, juxtaposés de bancs et soulignés par une arborisation linéaire.
- Le deuxième : surfaces végétalisées surélevées du sol et appropriables au quotidien.
- Le troisième : élément central, rassembleur et représentatif - la fontaine -

Ces compositions sont disposées pour répondre aux différentes contraintes du lieu. Les lignes directrices arborisées orientent les regards vers l'église et diminuent l'impact des bâtiments latéraux : la place se veut accueillante et ouverte sur la rue.

Les surfaces végétalisées définissent une transition efficace et crédible envers les espaces privés voisins et offrent des possibilités judicieuses en termes d'utilisation quotidienne.

Le jury relève toutefois quelques imprécisions et contradictions :

- les possibilités d'appropriation des bancs s'ouvrent quasi systématiquement vers la voie de roulement.
- la conception de l'espace situé au Nord de l'édifice demeure lacunaire.
- la gestion des limites, notamment le nouvel immeuble d'habitation, n'est pas résolue.

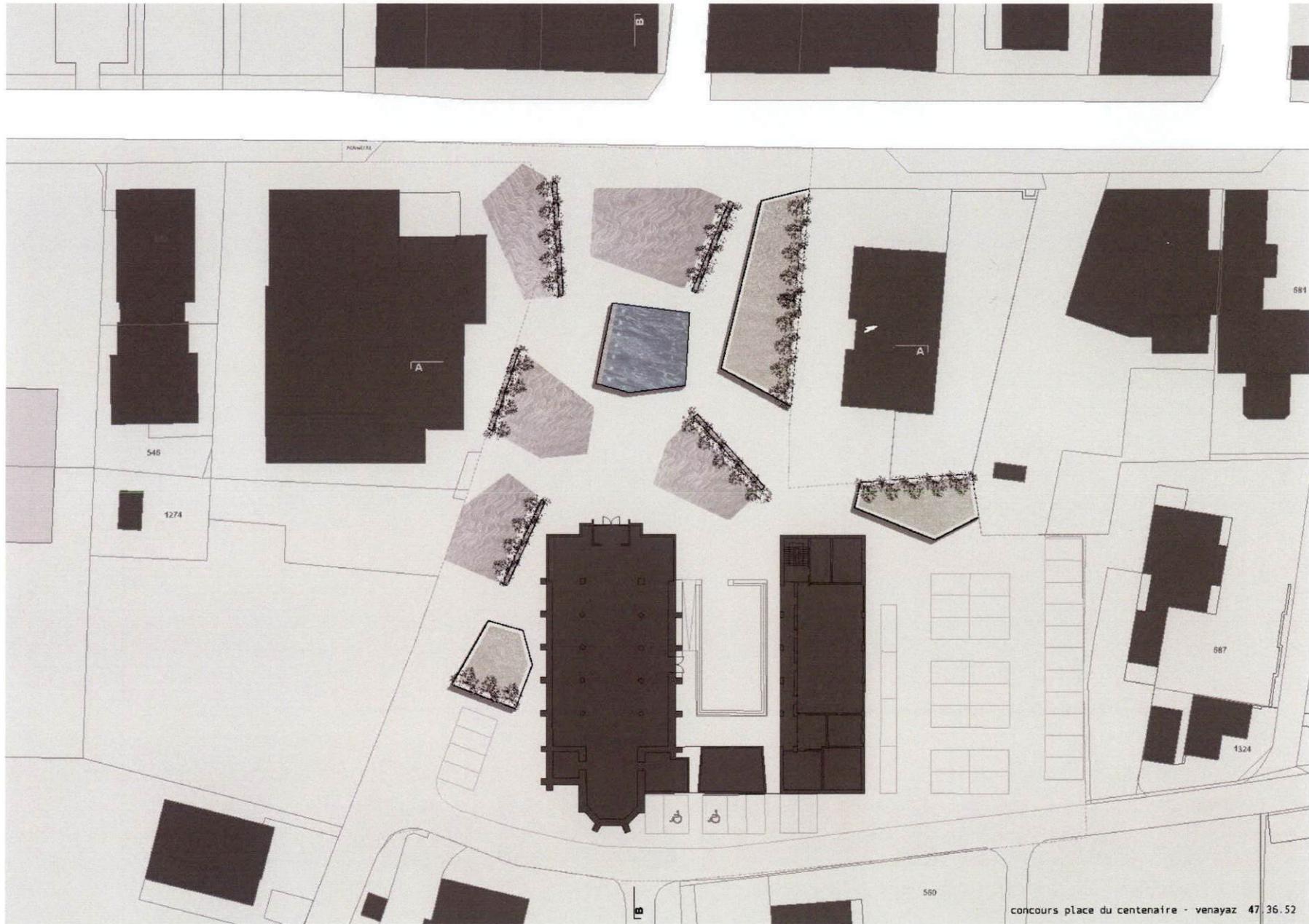
La prise en compte de l'ensemble du vide est convaincante, la gestion des circulations automobiles est adaptée au problème posé. Pour conte, les places de parc existantes (poste et petit commerce) ne sont plus garanties, tant en regard des droits acquis que des délais de réalisation.

De manière générale, les matériaux utilisés, bitume macro-rugueux, béton matricé avec dessin de l'eau, sont appréciés. Il n'en demeure pas moins que le passage des poids lourds exige une mise en œuvre spécifique onéreuse et complexe afin d'assurer la planéité des voies de roulement à moyen et long terme.

Le principe d'illumination est quelque peu lacunaire, l'éclairage des arbres par le sol pose la question de l'efficacité en hiver et génère d'importantes ombres portées créées par les bancs.

Le jury, séduit par le concept, aurait souhaité une plus grande attention aux spécificités et aux conditions environnementales.







**CONCEPT**  
 Redéfinition de la place au centre du village, sans déviation du chemin de l'Eglise par un revêtement unitaire (végétal) structuré par des bandes en pierre naturelle «vert» des espaces résidentiels et y compris le terrain de l'Eglise.  
 Traitement unitaire de cette place, recentrage de l'axe de l'Eglise avec, en terminaison et comme aboutissement le mémorial du centenaire.  
 Monument à édiculer avec un grilbe choisi par la commune de Verreyaz.  
 Selon l'expression concrète, l'Eglise se trouve à mi-chemin du village et surtout dans l'axe de cette place et en est l'élément de référence.  
 De part et d'autre de cette place, une bande de dalle perméable ou passage de l'eau la marque et la délimite.

**ARBORISATION**  
 Le choix de l'essence des arbres, variés (ou végétaux, ou autres actuellement) a été dicté par la première végétalisation de la place du Rhône, avant même la naissance de la commune du même nom - Verreyaz.  
 L'essence tout à fait adaptée au lieu et son aspect symbolique nous paraissant de toute évidence l'arborisation à intégrer sur cette place du centenaire de Verreyaz.

**REVETEMENT DE SOL**  
 La proposition consiste à revêtir toute la zone d'intervention de la place avec un revêtement végétal apte, type Végécol, et éventuellement à édiculer en suivant la pente naturelle de la place (15,9% en moyenne) vers les alentours orientés des autres et/ou vers les commerces. Ce type de surface permet ainsi un apport en éléments nutritifs et oxygène indispensable à la bonne croissance des arbres.

3. Propriétés écologiques et économiques : la dernière couche est 100% naturelle, elle est constituée de granulats naturels et d'un joint transparent issu de végétaux (ressources agricoles renouvelables). La température de mise en œuvre est inférieure de 40° par rapport aux revêtements traditionnels, ce qui limite les effets de serre. Sa mise en œuvre est similaire à celle d'un revêtement traditionnel, et particulièrement économique.

**ECLAIRAGE / MOBILIER ET MATÉRIALITÉ**  
 L'éclairage principal de la place, qui évite la pollution lumineuse se compose de 6 mètres hauteur de 7 m environ répartis harmonieusement en fonction de la disposition des arbres. Ils garantissent un éclairage général suffisant dans cette place et dans l'espace de rencontre sans toutefois la différencier, et ne donne pas la priorité aux véhicules motorisés de passage sur les autres usagers de la place. Certains arbres ainsi qu'une partie de la place (particulièrement) et la maison place-parking sont éclairés depuis le sol de manière très douce, au moyen de sources lumineuses LED.  
 Le mobilier se veut simple, ou bien dans sa forme que dans son utilisation. Les bancs de forme organique permettent le positionnement dans des orientations suivant les activités se déroulant sur cette place.  
 Dans la zone de rencontre, des jets d'eau dans le sol activés en période estivale, créent un espace ludique pour les enfants et les plus jeunes.  
 Le mémorial du centenaire dispose également d'un jeu d'eau et marquera l'entrée de la place.

### 6.5.2 Projet N° 2 : 100 001

Au moyen d'un revêtement unitaire, enrobé de type végétal, structuré par un dessin au sol reprenant la trame structurelle de l'Eglise, l'auteur du projet s'appuie sur l'axe religieux pour organiser l'ensemble de sa proposition.

Cette prise de position est confirmée par l'axialité prolongée jusqu'à la route cantonale avec pour terminaison le "mémorial du centenaire", accompagné d'une fontaine à jets d'eau. De part et d'autre de cette place, parallèlement au pignon de l'Eglise et de la route, deux bandes de dalles perméables la délimitent.

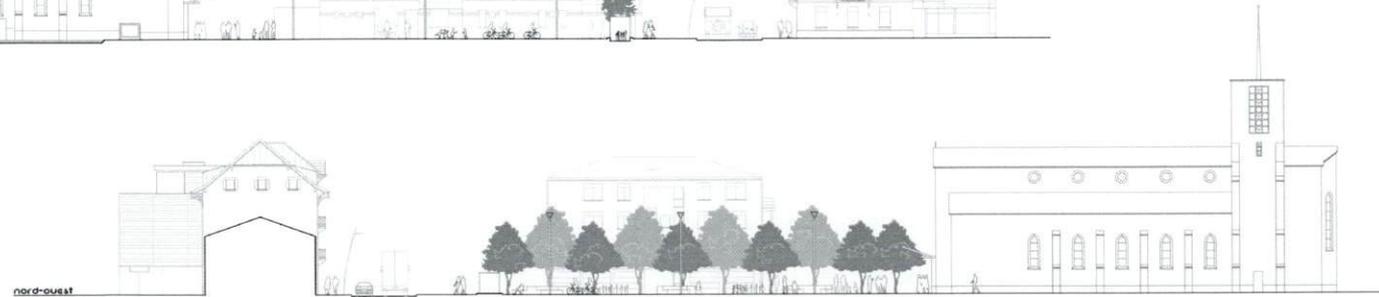
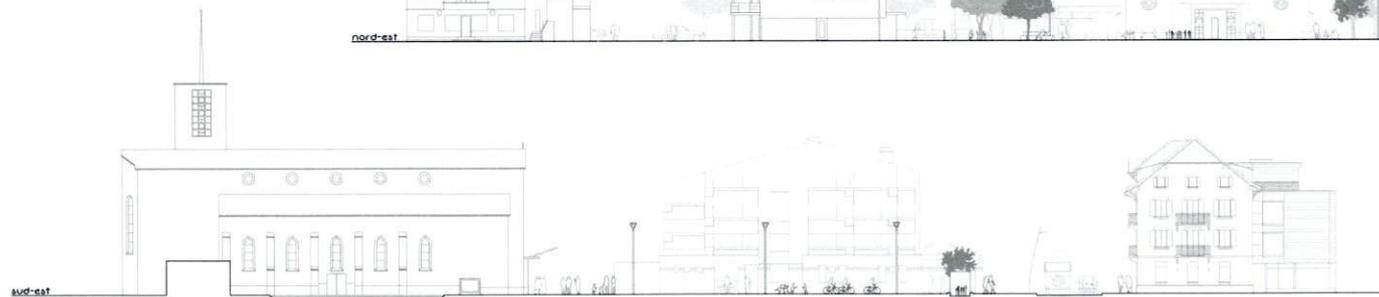
La spatialité proposée est confirmée par des mats d'éclairage implantés régulièrement de part et d'autre de la trame dessinée au sol.

Sur la frange Sud de la place, comme repoussée, une végétation composée de vergnes, en référence à la première végétalisation de la plaine de Rhône et de la Commune de Vernayaz, abrite l'espace citoyen, appropriable au moyen de bancs de forme organique en relation avec des fontaines à jets d'eau.

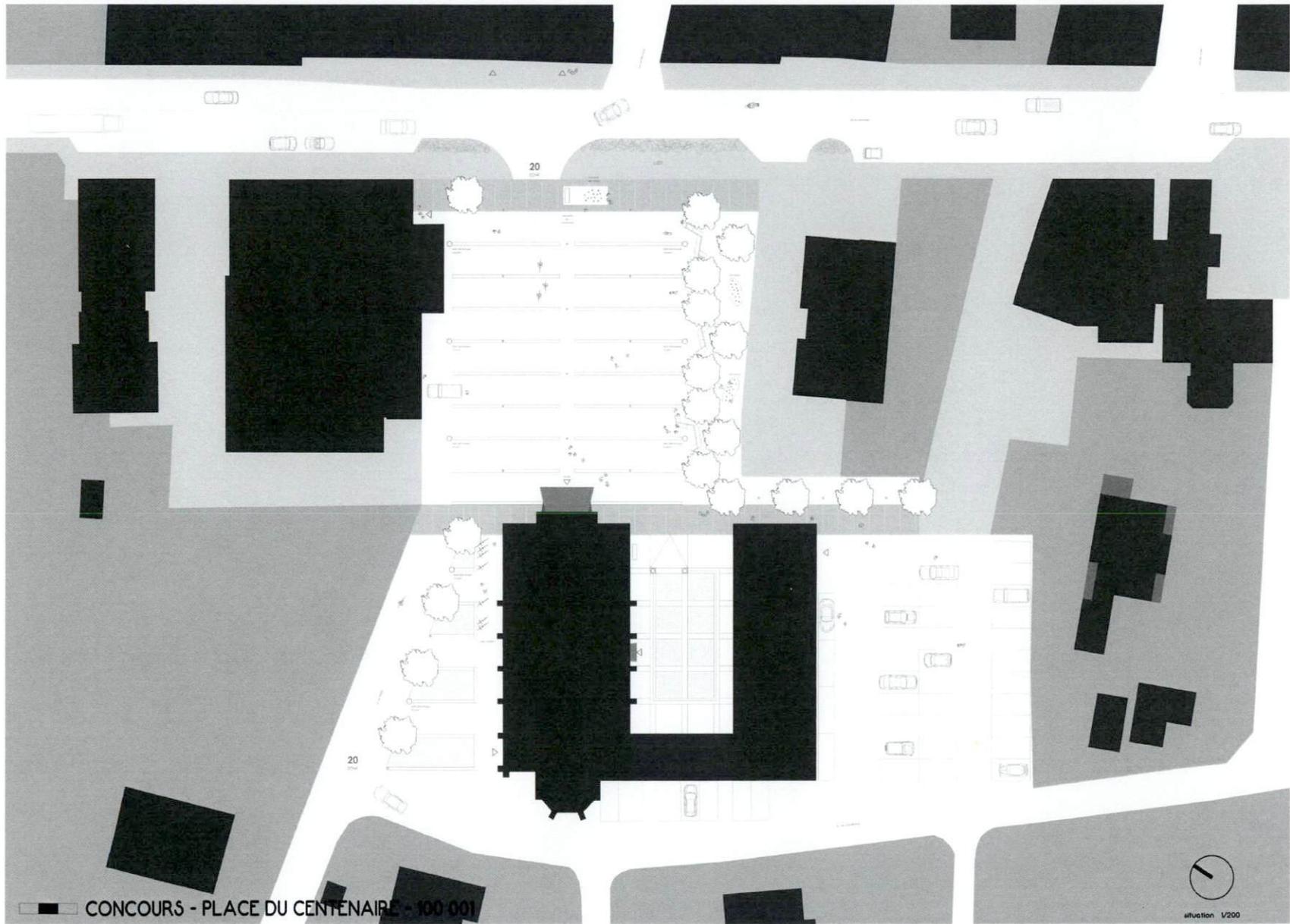
Au Nord-Ouest, depuis le parvis, le même dessin au sol peine à structurer un espace peu déterminé et difficilement appropriable à la lecture des informations transmises.

Tout en reconnaissant la cohérence de la proposition, la référence à l'Eglise comme définition d'un espace majeur a pour conséquence de reléguer sur ses franges un espace peu adapté aux potentialités du site confronté directement à un environnement bâti très banal.

L'intégration de la circulation n'est pas problématique mais la proposition - un grand espace directement connecté à la route cantonale - n'évite pas le risque d'une appropriation partielle ou totale par l'automobile.



CONCOURS - PLACE DU CENTENAIRE - 100 001



CONCOURS - PLACE DU CENTENAIRE - 100 001



situation 1/200



**Le site :**

La Place du Centenaire appartient au parcours Commune/Ecole/EMS - Cœur du Village - Route Cantonale. Elle est intégrée au site d'activités commerciales et sociales principal de la commune, la « Grand-Rue ». C'est le point de départ du célèbre chemin des Diligences vers Salvan. Le traitement unitaire relie la Grand-Rue, le Chemin des Condémines et la Rue de l'Eglise.

**Organisation de l'espace :**

L'Eglise, édifice majeur du site, domine et structure la composition. La salle polyvalente, la crypte et leur cour en font partie intégrante.

Son organisation stricte est relativisée par une arborisation irrégulière en plan et en hauteur, se densifiant du nord au sud en limite du bâtiment d'habitation. Les arbres, des fruitiers, sortent un « clin d'œil » à la plaine du Rhône agricole. Une « fissure » dans le sol comme une ultime trace des séismes passés, participe à cette composition « sélective ».

L'eau de la "fissure" désaltère le pèlerin, elle rappelle aussi l'histoire du lieu (marchages, inondations) et la forte présence de l'énergie hydraulique à Vernayaz.

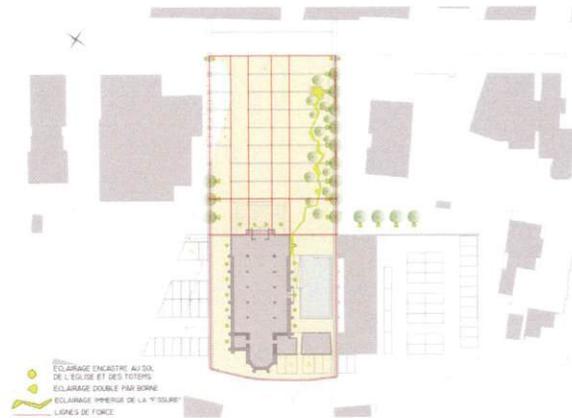


**Circulations :**

La Rue de l'Eglise est déplacée et redéfinie en zone de rencontre 20 km/h. Les parkings privés de la Poste sont maintenus, mais inclus dans le dessin d'ensemble avec une proposition pour une éventuelle arborisation sur parcelle 547.

Le parking public à l'ouest de l'Eglise est déplacé et agrandi de 9 à 17 places. Aucune intervention n'est prévue sur le parking sud-est, une arborisation accompagne le parcours jusqu'à la Place du Centenaire. Les accès véhicules privés et de livraisons sont maintenus.

Hormis le transit et le parcage privé sur le côté nord-ouest, toute la Place du Centenaire est piétonne. L'espace disponible, libre de toute circulation ou arborisation, de plus de 600 m<sup>2</sup>, en fait une « Place des Fées », permettant l'installation d'une cantine.



**Eclairage :**

Le concept est d'éclairer l'église par une installation LED intégrée dans le sol. La Place elle-même est éclairée par des bornes de faible hauteur assurant un éclairage double direct, et indirect sur la frondaison. La « fissure » reçoit un éclairage immergé.

**Matériaux :**

Le revêtement de la place est constitué de pavés structurés par des bandes de granite, ainsi qu'une "ponctuation" dont la localisation est dictée par les lignes de force du site. Des bornes, ou éclairages peuvent y être installés au besoin.

### 6.5.3 Projet N° 3 : 423618

Le projet propose une place libre avec un traitement unitaire. Elle est clairement délimitée au sud par une rangée arborisée et un ruisseau en zigzag créant un filtre dont la composition est appréciée. L'abri couvert participe judicieusement avec la fontaine terminale au concept du filtre.

Par contre, l'arrêt spatial de la place côté Nord par une rangée d'arbres est illusoire, puisque ces derniers sont majoritairement projetés sur terrains privés, hors périmètre du concours. Cette plantation engendre un débordement sensible des places de parc remplacées sur domaine public. De plus, les trois arbres prolongeant cette rangée à l'Ouest créent un espace résiduel inapproprié.

Devant l'église, la création d'un nouveau parvis-podium généreux mais dénivelé, ne convainc pas.

L'espace de la place permet l'implantation d'une vaste cantine pour des manifestations.

Le cadre minéral au sol retenu pour les côtés latéraux de la place a le mérite de transmettre clairement les intentions de l'auteur. Ce même dispositif, sis en bordure Sud et Nord de l'église, ne se justifie que graphiquement.

En ce qui concerne les circulations, la Rue de l'Eglise, déplacée, vient s'accoler à la façade Nord de l'église. De ce fait, le carrefour au droit du chemin des Condémines est inapproprié et ne permet donc pas le passage des poids lourds en direction de l'usine électrique. Le nouveau tracé propose de déplacer le parking au Nord de l'église avec un gain de neuf places. Au vu des conséquences citées plus haut, le jury doute de la pertinence d'une telle démarche.

Conformément aux directives du programme, la liaison entre le parking Sud existant et la nouvelle place est assurée.

A l'Est, les relations directes de la place avec la route cantonale restent problématiques pour des raisons de sécurité.

MEP PLACE DU CENTENAIRE - VERNAYAZ PLAN 423618



**Contexte géographique**

Vernayaz est remarquablement situé entre St-Maurice et Martigny au pied de la Vallée suspendue du Trient, entre deux curiosités naturelles, les Gorges du Trient et la Cascade de la Pisse-Vache ; l'église s'y trouve en épiceutre. La « Place du Centenaire » marquera non seulement le jubilé historique de la création de la Commune de Vernayaz mais offrira aux citoyens, aux paroissiens, aux voyageurs et pèlerins un espace commun d'accueil de qualité dans ce haut-lieu de passages à travers les Alpes.

L'axe principal rectiligne constitue la forme urbaine d'un « village rue » ponctué d'anciennes structures hôtelières avec leurs dépendances, d'une église, de bâtiments industriels et artisanaux, auxquels il a toujours manqué un centre, un espace d'accueil, une place!

Au cours du temps puis, plus récemment, un pôle économique et commercial s'est développé de part et d'autre de la Route Cantonale vers l'Eglise; cela confirme si besoin était, que cet emplacement est un centre de convergence à la « croisée des chemins ».

De nombreux parcours naissent ou se croisent ici.

**La Route des Dilligences** : excursion pédestre conduisant dans la Vallée du Trient en empruntant le chemin historique au départ de Vernayaz

**La Via Francigena** : randonnée pédestre passant par Vernayaz conduisant les pèlerins de Canterbury à Rome

**La Via Cook** : en 1863 Thomas Cook, pionnier du voyage organisé, est passé par le chemin des diligences pour faire découvrir la Suisse à un groupe d'anglais.

**La Via Géoplinea** : parcours géologique reliant le massif des Dents du Midi à Derborence qui traverse la vallée du Rhône en passant par Vernayaz

**Les Chemins bibliques** : randonnée pédestre à travers le district de St-Maurice; le défilé n°6 emprunte la route des diligences et le chemin de Gueuroz

**Le Site**

Un vaste espace rectangulaire est traversé tangentiellement par la route cantonale et obliquement par le Chemin de l'Eglise conduisant à l'usine électrique. L'ensemble Eglise/Centre Paroissial est implanté parallèlement en retrait; il en est l'image emblématique qui prédomine constituant la première des quatre faces de la place.

Vis-à-vis, en bordure de route, l'ancien Hôtel des Gorges du Trient aujourd'hui l'immeuble «Le Planain» en constitue la seconde.

Latéralement perpendiculairement à la route cantonale au nord, le bâtiment commercial constitue la troisième.

Enfin au sud, le bâtiment de logements « Aline » la quatrième clôt l'espace.

**Concept**

Réaliser l'unité spatiale de la place, par la mise en forme du sol correspondant à un vaste plan incliné au sommet duquel se greffe le nouveau parvis de l'ensemble Eglise/Centre Paroissial.

Rétablir un rapport d'échelle humaine dans un espace peu densifié.

Création d'un square structuré par une déclinaison de murs.

Au nord de l'église sur le bas-côté, les vestiges d'un mur de pierre subsistent le long du « Chemin de l'Eglise »; c'est le marqueur d'une ancienne limite. Pour tenter de répondre à la question de son maintien ou de sa destruction dans le cadre des aménagements projetés, une visite du village s'imposait. Celle-ci nous a convaincus de son maintien après avoir constaté qu'à plusieurs endroits, aux « Sonzons » et à « Miéville », subsistent encore des murs de pierre bordant des chemins. Ces intéressants témoins d'une vie rurale et agricole nous renvoient à l'époque où Vernayaz était encore, en quelque sorte, des « mayens de Salvan ». Ces murs enduits d'un crépis de protection sont caractéristiques avec, pour les uns une arase « en toit » les protégeant ainsi de l'érosion; et pour les autres, avec

une arase horizontale protégée par une dalle de pierre.

Cet élément symbolique s'est donc imposé à nos yeux comme référence historique constructive et formelle pour proposer une solution urbanistique adaptée à l'organisation de la « Place du Centenaire »; ils sera décliné dans le cadre de ce projet, en limite, avec les limites, au bord des limites et sur les limites.

Le parvis relié de plein pied toutes les entrées; de l'église, du centre paroissial et de la chapelle funéraire simplifiant l'exploitation des lieux et l'accès aux usagers à mobilité réduite. La cour du « cloître » protégée du vent s'agrandit et offre de nouvelles potentialités en cas de manifestations avec l'allongement possible de la tente. Un espace libre d'aménagement est préservé devant l'entrée de l'église permettant le rassemblement de la foule.

Au centre de l'espace, les murs dessinent un « square » protégé; il établit une relation directe avec chaque bâtiment, qui l'entoure.

Chacun d'eux entretient un rapport d'équivalence avec lui.

Tous les chemins y convergent et peuvent le traverser.

Le trottoir longeant la Route Cantonale le traverse de part en part.

Le « Chemin de l'Eglise » se confond; désormais, il faudra traverser une place.

L'ensemble Eglise/Centre Paroissial s'affirme hiérarchiquement et se repositionne. Afin de circonscrire l'espace protégé réservé aux piétons en bordure de Route Cantonale, un mur en est implanté le long du massif végétal qui est maintenu dans son assiette;

Son nouveau traitement minéral/végétal différencie le passant sur l'aspect singulier de ce lieu le distinguant des autres, actuellement au « milieu » de l'agglomération pour finalement le situer définitivement au « centre » de celle-ci.



situation 1:2000



#### **6.5.4 Projet N° 4 : 211112**

Le projet s'appuie sur une analyse historique et urbanistique particulièrement sensible au lieu.

Il en découle une gestion des limites judicieuse où, selon le degré de privacité recherché, la référence au mur originel s'accompagne d'espaces végétalisés renforçant et dilatant, selon les cas, le concept de limite proposé.

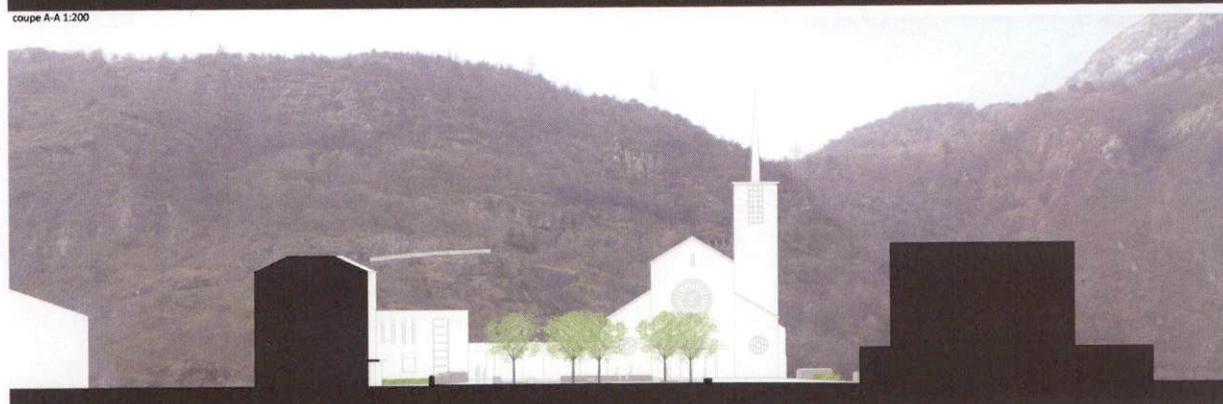
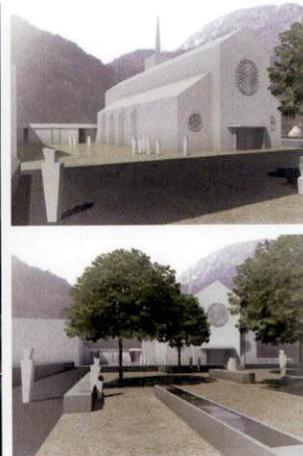
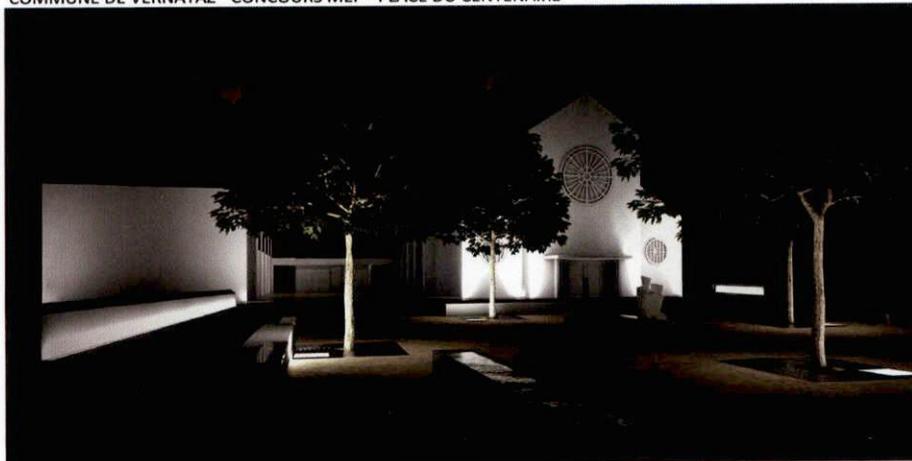
En première analyse, le jury peine à comprendre la volonté de fermeture sur la route cantonale. Il en est de même pour les percements dans les murs d'enceinte qui semblent contredire les intentions de l'auteur.

La problématique du « square », concept éminemment urbain et monofonctionnel peine, par sa rigueur géométrique à s'inscrire dans ce contexte et, de ce fait, génère des espaces résiduels non traités par l'auteur.

La gestion des différentes fonctions est clairement déterminée, peut-être trop, dans la mesure où le projet manque de hiérarchie spatiale et donc de capacité d'appropriations différenciées, de mixité des activités. L'image intimiste du jardin public prévaut au caractère institutionnel de ce lieu. Il en va de même pour le plan d'eau, dont l'échelle paraît anecdotique en regard du problème posé dans le règlement-programme.

Le traitement du parvis, conçu en prolongement de l'espace généré par le Centre Paroissial relie judicieusement les différentes composantes du site. Reste à définir le caractère de l'espace situé au nord de l'Eglise : la conservation des places de parc n'est pas jugée adéquate, elle réduit les capacités d'appropriation de cet espace.

Le jury tient à relever la pertinence de mise en forme du périmètre géré par un vaste plan incliné permettant de relier cette intervention à l'environnement bâti. Cependant, pour des raisons de coûts, de délais et de respect de la propriété privée, cette problématique ne peut être retenue.



**Matérialisation**

**Sols:** Toutes les surfaces, routes places et accès publics ou privés entourant l'espace arborisé seront revêtus d'un enrobé bitumineux. Localement, un marquage adéquat en définira les usages particuliers. (signalisation et lignes de parquage ou de circulation).

Au centre de la place le « square » sera revêtu d'un « poussier » une terre battue ou du gravillon collé.

Le parvis de l'église sera revêtu de pavés.

**Murs:** Ils sont de deux types, deux formes, deux aspects.

**A « toit »**, premier type en position relevée: il définit les limites séparant les espaces piétonniers des automobiles; le long de la route cantonale, le long de l'église, et de l'immeuble « Aline ».

**A « arasée horizontale »** second type en position abaissée matérialise les limites du « square » propice à la rencontre, au repos, au regroupement. Localement il recevra des bancs de bois massif.

Du « béton sablé » sur la périphérie où les murs sont des limites en référence aux anciens murs enduits.

Du « béton poli » au centre de l'espace où les murs sont, bancs, fontaines et supports afin de faire apparaître la teinte des agrégats dont ils sont constitués.

**Fontaine:** creusée dans le mur implanté dans l'axe de la Chapelle Ardente; en coulant dans sa direction l'eau symbolise le cours de la vie.

**Arborisation:** l'apport végétal est de deux types haut et bas.

En position haute, 6 « micocouliers » à feuillage caduque couronnés plantés irrégulièrement; leurs entourages sont liés aux murs surbaissés inscrits dans le rectangle de terre.

En position basse, des buis en massifs tapissant les trois îlots aménagés.

**Eclairage:** Deux types d'éclairage sont proposés.

Les verticaux et les horizontaux. La technologie LED proposée permet d'adapter les températures de lumières et leurs couleurs en fonction d'événements ou de fêtes périodiques.

La façade de l'église en « toile de fond » de la Place du Centenaire sera éclairée du bas vers le haut par des spots.

Les arbres de la place seront éclairés de leur base en direction du feuillage.

Les murs seront éclairés linéairement sur l'une de leurs faces.

**Circulations, accès et signalisation**

Avec l'introduction de la « zone de rencontre » dès l'embranchement du chemin de l'église, la chaussée a été rétrécie à 6m de largeur. Les murs, faisant partie intégrante du projet à cet endroit sont implantés en retrait à une distance permettant le passage de camions vers l'usine CFF.

Le trottoir constitue un « seuil » en forme de « gendarme couché » ralentisseur d'accès à la « Place du Centenaire ».

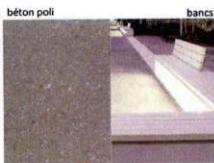
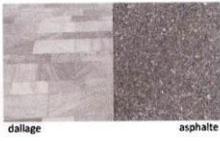
Les accès aux places de parcs existantes ainsi qu'aux bordiers sont garantis.

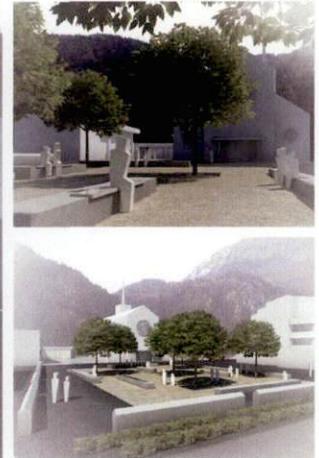
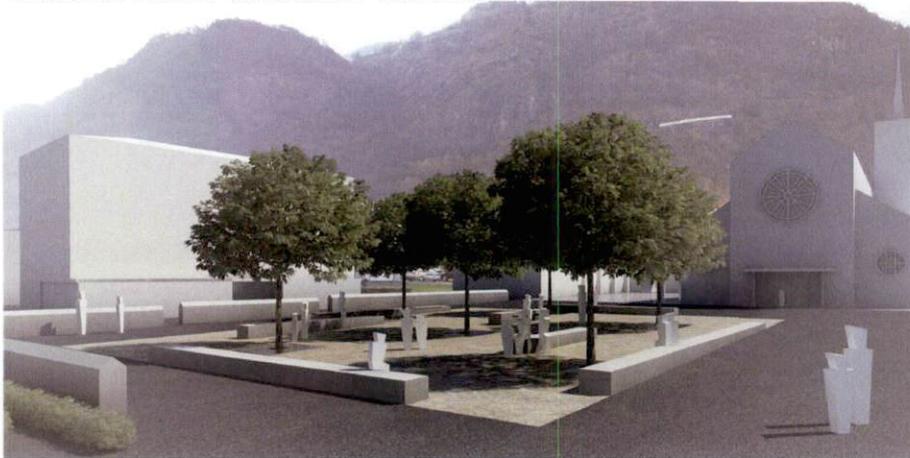
Toutes les barrières architecturales sont supprimées rendant aisé l'accès à toutes les entrées de l'église et du Centre Paroissial.

Devant l'église. La circulation y est exclue à l'exception des seuls véhicules autorisés (entretien, corbillards, pompiers, ambulances.)

Deux zones de parquage pour vélos et motos sont créées de part et d'autre de l'église et du Centre Paroissial.

Le parquage dans l'angle nord-ouest de l'église est réaménagé dans le prolongement du mur existant. Aux endroits précis les murs serviront de supports de panneaux d'information renseignant le quidam parvenu à la « croisée des chemins ».







#### CONCOURS D'ARCHITECTURE PLACE DU CENTENAIRE, VERNAYAZ

##### SITE ET HISTORIQUE

Vernayaz se situe à la croisée de la Via Francigena, chemin qui l'Évêque de Canterbury prit pour rejoindre Rome en 1065, et de la route des Diligences menant à Chiasso. Par sa position, ce lieu riche de passages connaît un développement touristique important au milieu du 19<sup>ème</sup> siècle. La place du Centenaire, à la convergence de ces chemins historiques, se veut un lieu privilégié de rencontres pour les citoyens, s'inscrivant dans la tradition de l'accueil et de ravitaillage des pèlerins et des voyageurs.

##### PAYSAGE ET SYMBOLISME : L'EAU

Vernayaz doit son nom aux «vernes», des aulnes, arbustes présents sur son sol marécageux à l'époque. L'eau de la nappe phréatique, bien qu'invivable aujourd'hui, y reste très élevée. Le projet fait ressortir la mémoire du lieu avec la thématique de l'eau de surface et sa végétation d'origine: les aulnes blancs. L'intégration de l'eau dans l'aménagement de la place face à l'église prend aussi une valeur symbolique: l'eau comme source de vie, selon la tradition chrétienne du pèlerinage.

La forme du cercle exprime l'idée de source et de convergence. Celui-ci devient le symbole collectif propre au lieu auquel on peut s'identifier. Les activités religieuses ou laïques, quotidiennes, hebdomadaires ou événementielles s'organisent autour ou avec l'élément paysager de la source.

##### URBANISME ET ENCEINTE

La place du Centenaire se veut accueillante, perméable et ouverte, en accord avec sa tradition historique, mais élargie. La place est un vide généreux englobant le chemin de l'église et le tracé de la route cantonale. Perméable et sans seuil, il donne la priorité à la mobilité douce (zone de liberté). Cet espace unitaire et fluide offre une perspective sur l'église, un dépaysement lui redonnant son importance au cœur du village. L'aménagement joute la route cantonale et invite l'automobiliste ou le voyageur à y arriver. Une enceinte en maçonnerie crûpe redéfinit les limites de l'espace public et génère des atmosphères contrastées entre l'espace vide de la place et les zones chargées de végétation. Le relief existant des trois saints, avec Sainte-Thérèse, Saint-Joseph et Saint-Antoine est intégré à l'encadrement, marquant le signe de la présence de l'église à l'avant de la place. Ceci permet de rapprocher l'église de la route.

##### ARBORISATION ET MATÉRIALISATION

Place du Centenaire: aulnes blancs (Aulus incana), forte présence et rapport à l'eau, entouré d'aulnes avec dessin de cheminement symbolisant les routes qui ont abrité le lieu pendant les siècles, cercle de la source en pierre naturelle rappelant les différentes couches historiques, comme le dallage de la Via Francigena.

Pavés de l'église: dalles de béton préfabriqué, arc de cercle émanant du centre de la source.

Parking: sol en enrobé existant, haies d'arbustes engleues, cornouiller mâle (cornus mas).

Jardin: passerelle en terre et gravier stabilisés, arbres régionaux, cornouiller sanguin (cornus sanguinea) troncs en sape.



Le relief existant des trois saints, avec Sainte-Thérèse, Saint-Joseph et Saint-Antoine, est intégré à l'encadrement paysager de la place à l'avant de l'église.



Le dallage de la source, enrobé existant, haies d'arbustes engleues, cornouiller mâle (cornus mas).

### 6.5.5 Projet No 5 : 020120

En s'appuyant sur la mémoire et les composants du lieu, l'auteur du projet redéfinit un espace public mêlant à la fois le religieux et le profane.

Deux murs d'enceinte - dont la typologie est explicite à Vernayaz - définissent un espace fluide, ouvert, perméable et contenu.

Un mur au Sud d'une hauteur variable reçoit le relief des Trois Saints et rapproche l'Eglise de la route Cantonale. Cette implantation est rendue pertinente par sa mise en relation aux boxes de garages de la propriété mitoyenne et évite ainsi une confrontation visuelle inappropriée.

Cependant, la hauteur du mur ainsi que sa longueur devront être revues, notamment leur rapport avec le trottoir de la route cantonale.

Un autre mur, au Nord de l'Eglise contient un jardin soigneusement dessiné tout en définissant la route sur son flanc.

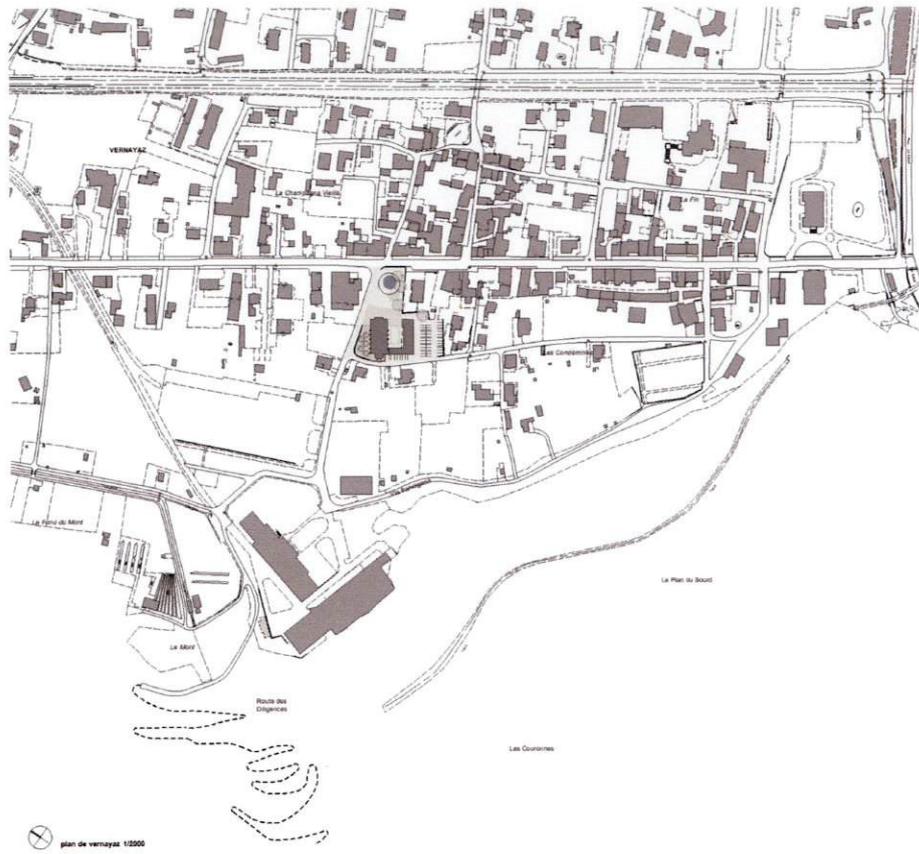
La référence au sol marécageux de l'époque est traitée par la fontaine en creux comme pour chercher l'eau en dessous. Sans être univoque, capable de recevoir un usage différencié et d'accueillir par exemple un événement tel que la Polyphonia, la fontaine source de vie, accompagne judicieusement la façade pignon de l'église. Elle s'étend en cercles excentrés, d'où découle un dessin au sol absorbant à la fois la contrainte de la route qui la traverse et proposant un parvis généreux pour l'église et la crypte.

La matérialisation de la place s'appuie de façon cohérente sur une succession de revêtements allant des dalles du parvis à la source des pèlerins en pierre naturelle en passant par un espace de transition en enrobé dont les clous rajoutés symbolisent les lieux de passage de la Via Francigena.

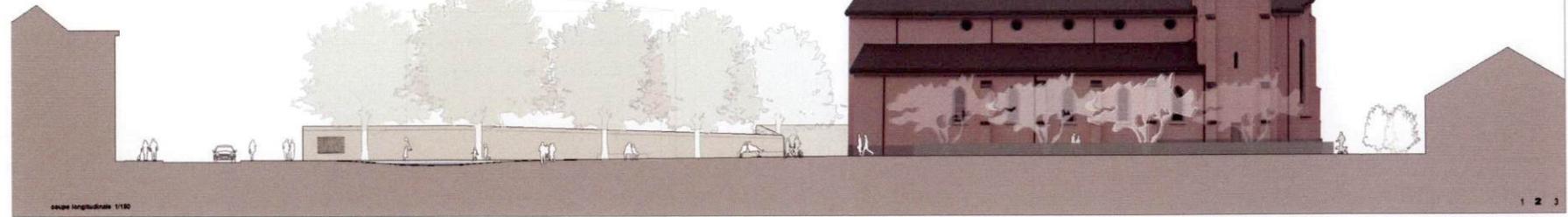
En s'affranchissant de l'axe de l'église, le projet génère une succession d'espaces contrastés et appropriables, entre espaces vides et espaces chargés de végétation.

Si le traitement du jardin clos au Nord de l'église a été apprécié, la végétalisation du parking existant au Sud ne semble pas trouver sa pertinence, notamment en regard de l'entretien qu'elle nécessite et des frais induits.

Tout en respectant les exigences du concours le projet propose une redéfinition de la place par une succession de sous-espaces dialoguant et répondant de manière précise au contexte avec un équilibre adéquat entre le caractère symbolique du lieu et son appropriation par la population.

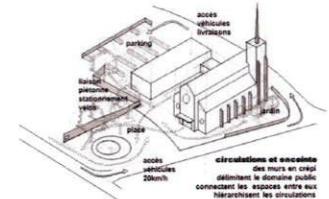


plan de vernayze 1/2000

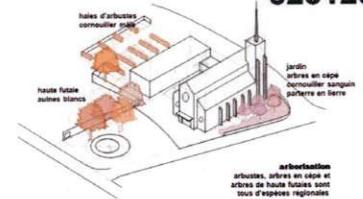


coupe longitudinale 1/150

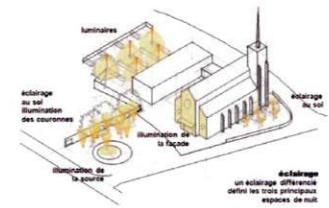
020120



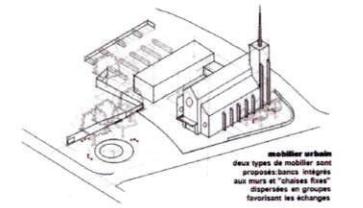
**circulations et encaisses**  
des murs en crepi  
délimitent le domaine public  
connectant les espaces entre eux  
hiérarchisent les circulations



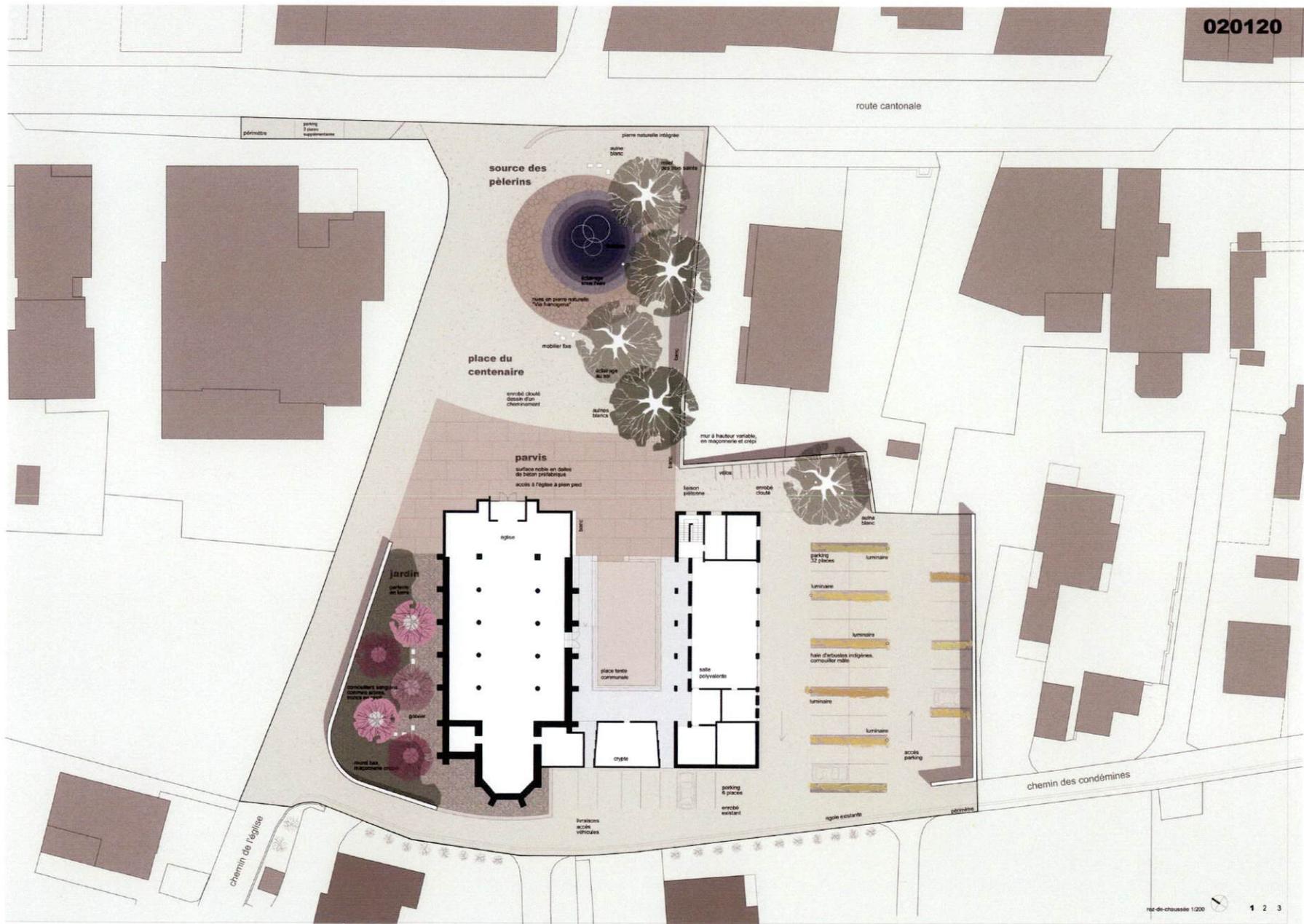
**arborisations**  
arbustes arborés en capot et  
arbres de haute futaie sont  
tous d'espèces régionales



**éclairage**  
un éclairage différencié  
défini les trois principaux  
espaces de nuit



020120



## **6.6 Analyse détaillée**

Chaque projet est analysé spécifiquement selon les critères de jugement établis par le règlement :

- prise en compte de l'espace urbain
- potentialités d'appropriation offertes à la population
- expression et qualités architecturales
- modénature du sol
- végétalisation
- éclairage
- intégration des circulations
- économie du projet

## **6.7 Visite du site**

Cette vision locale permet d'approfondir la perception du site à la lumière de la première démarche effectuée.

## **6.8 Jugement**

Conformément à l'article 21.2 norme SIA 142, le jury procède à un nouvel examen de tous les projets.

## **7 Décision**

---

A l'unanimité, le projet n° 5 (020120) est proposé pour la suite du mandat.

## **8 Recommandations du jury**

---

Au terme du jugement, le jury propose de confier aux auteurs du projet n° 5 (020120) la poursuite de l'étude ainsi que sa réalisation.

Dans le cadre de développement du projet, les lauréats seront attentifs aux remarques du jury, notamment en ce qui concerne le traitement du mur Sud et le réaménagement du parking existant.

Il est également suggéré au Maître de l'Ouvrage de s'adjoindre, outre un ingénieur civil compétent dans ce domaine, les services d'un architecte conseil ainsi que de spécialistes en arborisation et éclairage public.

La gestion des coûts et des délais est impérative.

## **9 Remarque finale**

---

Le jury remercie et félicite tous les participants pour le travail fourni et les qualités de leurs propositions

## 10 Approbation du rapport

---

Après lecture et contrôle, le présent document est adopté.

Président :

- John CHABBEY

Membres :

- Pierre-François SCHMID

- Pierre CAGNA

- Sandra MACCAGNAN

- Roby JORDAN

Membres non-professionnels :

- Jean-Marc GAY

- Pascal LUGON

- Samuel REVAZ

- Joseph VOLLUZ

Suppléants :

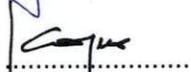
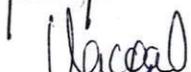
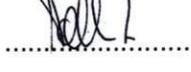
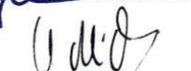
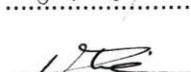
- M. le Curé Calixte DUBOSSON

- Gilles GENOUD

Experts-consultants :

- Michael SCHLICH

- Gilbert Udriot

  
.....  
  
.....  
  
.....  
  
.....  
  
.....  
  
.....  
  
.....  
  
.....  
  
.....  
  
.....  
  
.....  
  
.....  
  
.....  
  
.....

## **11 Ouverture des enveloppes cachetées**

---

Le jury prend connaissance du nom des auteurs.

### **Projet N° 1 : 47.36.52**

- Auteur :

dvarchitectes & associés SA  
Rue de l'industrie 23 1951 Sion

- Collaborateurs :

- Philippe Venetz, Glenn Cotter, Anne-Line Duss, Paride Corvaglia, Stéphanie Binner, Laura Barby

### **Projet N° 2 : 100 001**

- Auteur :

Atelier d'architecture Coquoz  
Rue des alpes 1 1920 Martigny

- Collaborateurs :

- Coquoz Thomas, Carvalho Daniel, Crognaletti Thomas, Thétaz Manon, Reuse Barthélémy

### **Projet N° 3 : 423618**

- Auteur :

Fabrice Franzetti bur.d'architecture SA  
Rue de la fusion 2 1920 Martigny

- Collaborateurs :

- Fabrice Franzetti, Fellay Roger, Roduit Yann, Bussien Sophie, Maria Adamo, Colomb Erika

### **Projet N° 4 : 211112**

- Auteur :

Nunatak Architectes Sàrl Chervaz & Vassaux  
Route de Branson 45 1926 Fully

- Collaborateurs :

- Raymond Vassaux, Laszlo Nyitray, Jonathan Richard

### **Projet N° 5 : 020120**

- Auteur :

Roland Gay, architectes FAS SIA  
Av. de l'industrie 8 1870 Monthey

- Collaborateurs :

- Gay Menzel Catherine, Götz Menzel, Perren Ludivine

## 12 Exposition

---

Le vernissage officiel de l'exposition aura lieu en présence des représentants du Maître de l'Ouvrage et d'une délégation des Membres du jury

**Lundi 13 février 2012 à 18h00**

**Administration Communale**

**Vernayaz**

L'exposition est ouverte au public de la manière suivante :

- Lundi le 13 février
- Mardi le 14 février
- Mercredi le 15 février
- Jeudi le 16 février
- Vendredi le 17 février
- Samedi le 18 février
- Lundi le 20 février
- Mardi le 21 février
- Mercredi le 22 février

de 17h à 19h  
de 10h à 12h et de 17h à 19h  
de 17h à 19h  
de 10h à 12h et de 17h à 19h  
de 10h à 12h et de 17h à 19h  
de 10h à 12h  
de 17h à 19h  
de 10h à 12h et de 17h à 19h  
de 17h à 19h

- Possibilités de visites, sur rendez-vous,
- Références :

Administration Communale  
Case postale 32  
Rue du Collège 10  
1904 Vernayaz  
Email : [info@vernayaz.ch](mailto:info@vernayaz.ch)  
Site internet : [www.vernayaz.ch](http://www.vernayaz.ch)

Le 08 février 2012

Le président du jury

John Chabbey